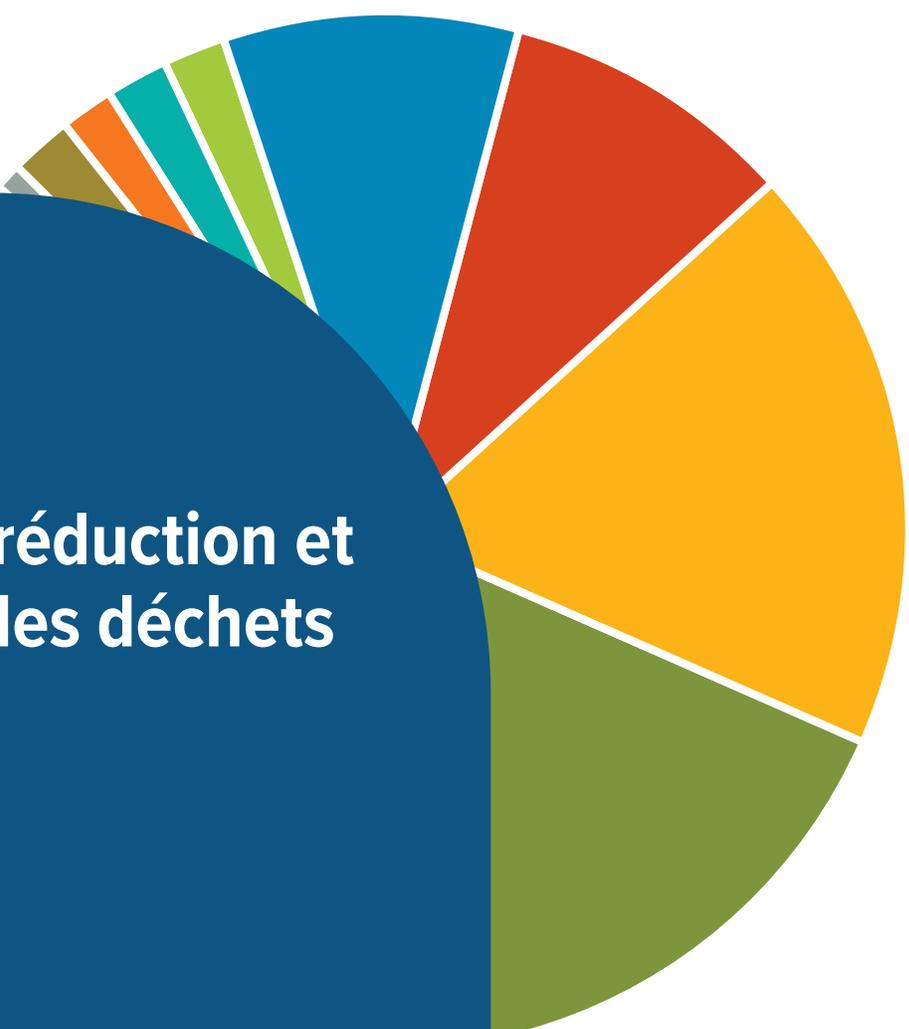


# Statistiques de 2018

## sur les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses



Division de la réduction et de la gestion des déchets

Décembre 2024



N° de cat. : En11-7F-PDF  
ISSN : 1927-226X  
EC24196

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
Édifice Place Vincent Massey  
351, boulevard Saint-Joseph  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Ligne sans frais : 1-800-668-6767  
Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par  
le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2024

Also available in English

## Table des matières

Contexte .....	1
Mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportées du Canada, importées ou en transit au Canada .....	2
1. Importations .....	4
2. Exportations .....	10

## Liste des figures

<i>Figure 1 : Exportations et importations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2009 à 2018 (en tonnes métriques).....</i>	<i>3</i>
<i>Figure 2 : Type d'opération réalisée sur les importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2018 .....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 3 : Importations canadiennes de déchets dangereux par opération d'élimination en 2018....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 4 : Importations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2018.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 5 : Comparaison des importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2017 et de 2018 par province (en kilogrammes) .....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 6 : Type d'opération réalisée sur les exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2018 .....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 7 : Exportations canadiennes de déchets dangereux de 2018 par opération d'élimination..</i>	<i>12</i>
<i>Figure 8 : Exportations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2018.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 9 : Comparaison des exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2017 et 2018 par province (en kilogrammes ) .....</i>	<i>15</i>

## Contexte

Au Canada, la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses est une responsabilité partagée entre tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement du Canada est responsable de la réglementation des mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses.

Les accords internationaux jouent un rôle primordial dans le traitement des problèmes environnementaux au Canada et à l'étranger. Le Canada est signataire de trois accords internationaux visant les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, à savoir :

- la convention de Bâle des Nations Unies sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ;
- la décision du conseil concernant le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation émise par l'Organisation de coopération et de développement économiques ;
- l'accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis concernant les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Pour mettre en œuvre les modalités des accords internationaux signés, le Canada s'appuie sur les règlements établis en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. En 1992, le Canada a adopté des règlements pour contrôler et surveiller les mouvements de déchets dangereux. En 2005, le Canada a amélioré et renforcé son régime de contrôle en adoptant le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* (REIDDMRD).

Le REIDDMRD régleme les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en provenance ou à destination du Canada et en transit au Canada. Les statistiques présentées dans la partie suivante montrent l'état des importations, des exportations et des transits au cours des 10 dernières années.<sup>1</sup>

Ce rapport présente les statistiques sur les mouvements de l'année civile 2018. Le rapport comprend également des informations sur le type d'opération menée sur les déchets dangereux ou les matières recyclables dangereuses à la suite de leur importation ou leur exportation. Les opérations d'élimination et de recyclage

---

<sup>1</sup>Notons que les données du rapport sont révisées périodiquement, à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles. C'est pourquoi les données présentées ici peuvent différer de celles publiées dans d'autres rapports.

décrites dans le présent document sont énoncées aux annexes 1 et 2 du REIDDMRD.

## **Mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en provenance et à destination du Canada**

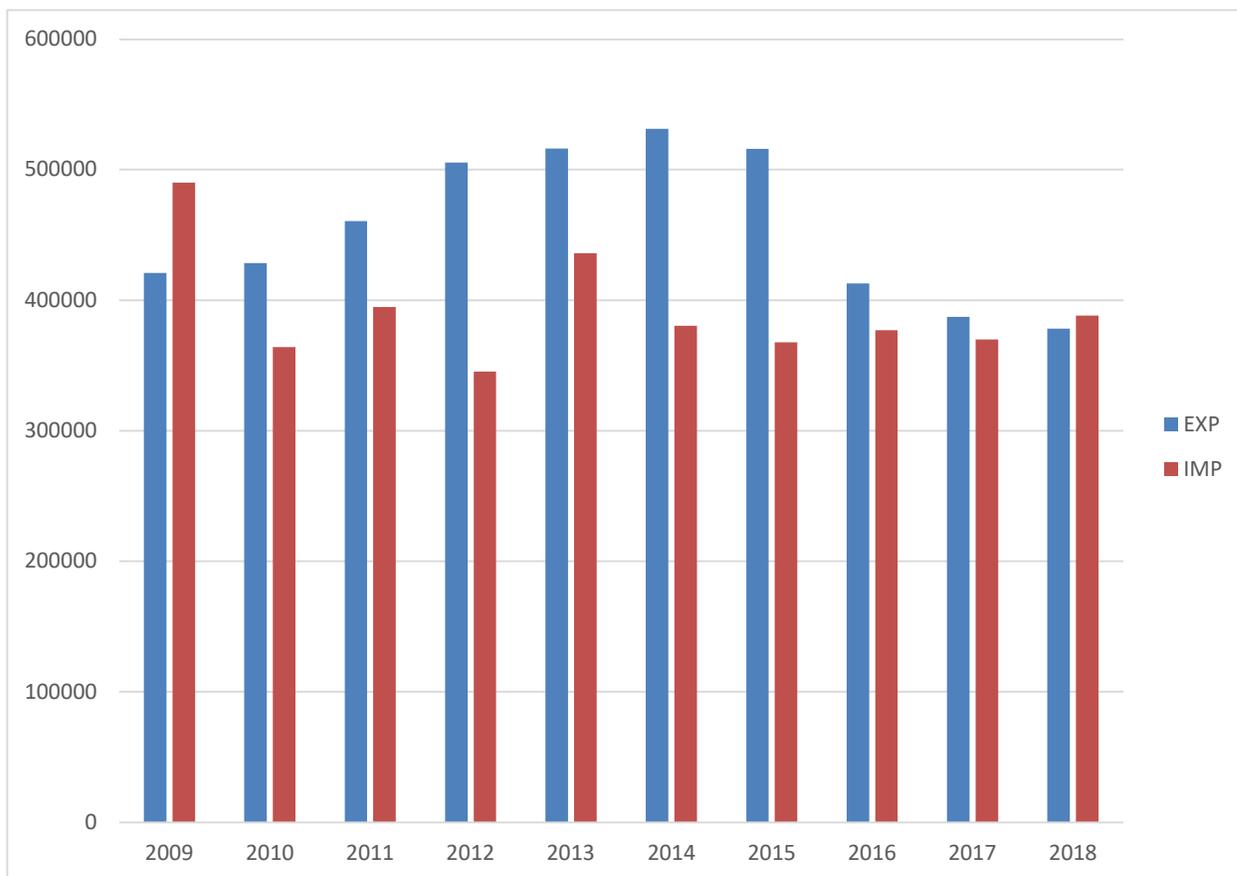
Environnement et Changement Climatique Canada a déclaré un total de 32 749 envois transfrontaliers individuels de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2018, dénombrés à partir des documents de mouvement reçus.

La quantité annuelle totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses a varié entre 2009 et 2018, sans tendance particulière au cours de ces années.

La quantité annuelle totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportée du Canada s'est accrue chaque année entre 2009 et 2014. En revanche, entre 2015 (516 014 tonnes métriques) et 2018 (378 315 tonnes métriques), elle a diminué de 26.7% (figure 1).

La quantité annuelle d'importation a varié de 2009 à 2014. De 2014 et 2018, ces quantités sont restées relativement stables (figure 1).

Figure 1 : Exportations et importations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2009 à 2018 (en tonnes métriques)

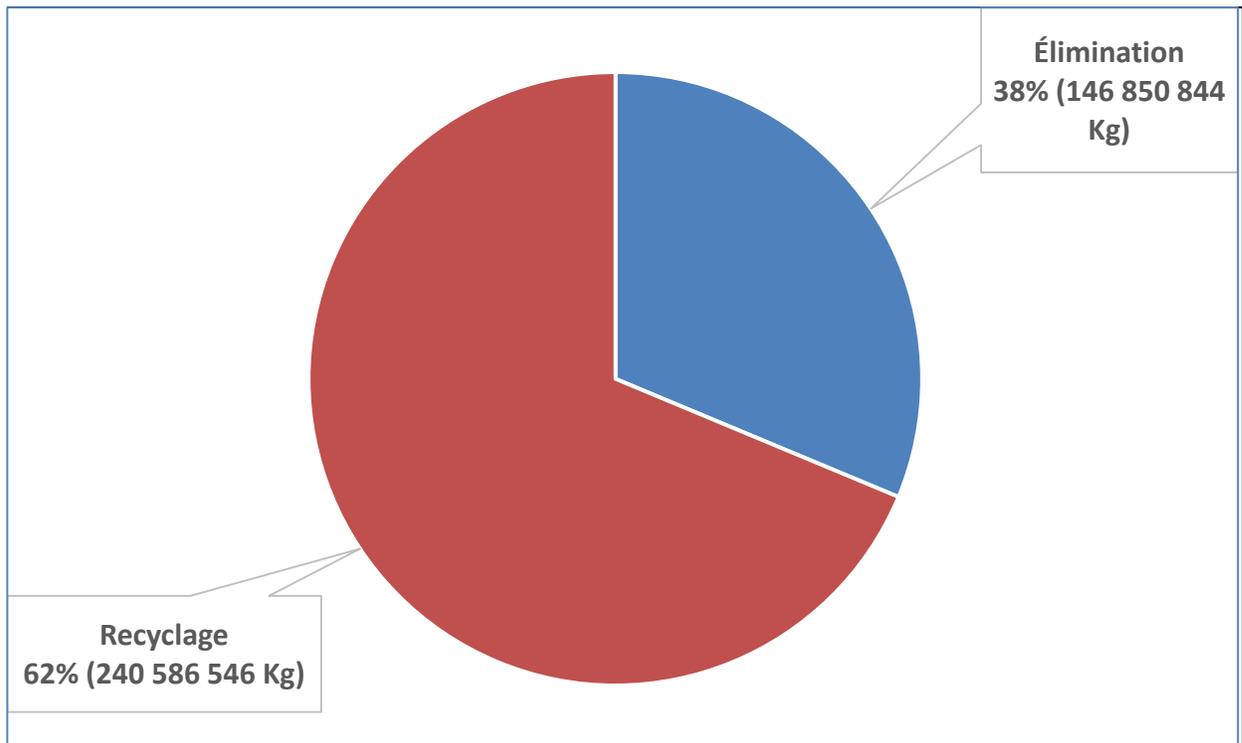


## 1. Importations

La quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses importée au Canada a fluctué entre 2009 et 2014. Cependant, des quantités similaires ont été importées en 2017 (369 972 tonnes métriques) et 2018 (388 289 tonnes métriques) (figure 1).

La quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses importée pour élimination et recyclage en 2017, soit 31 % et 69 % de la quantité totale respectivement, est passée à 38% et 62% en 2018 (figure 2).

Figure 2 : Type d'opération réalisée sur les importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2018



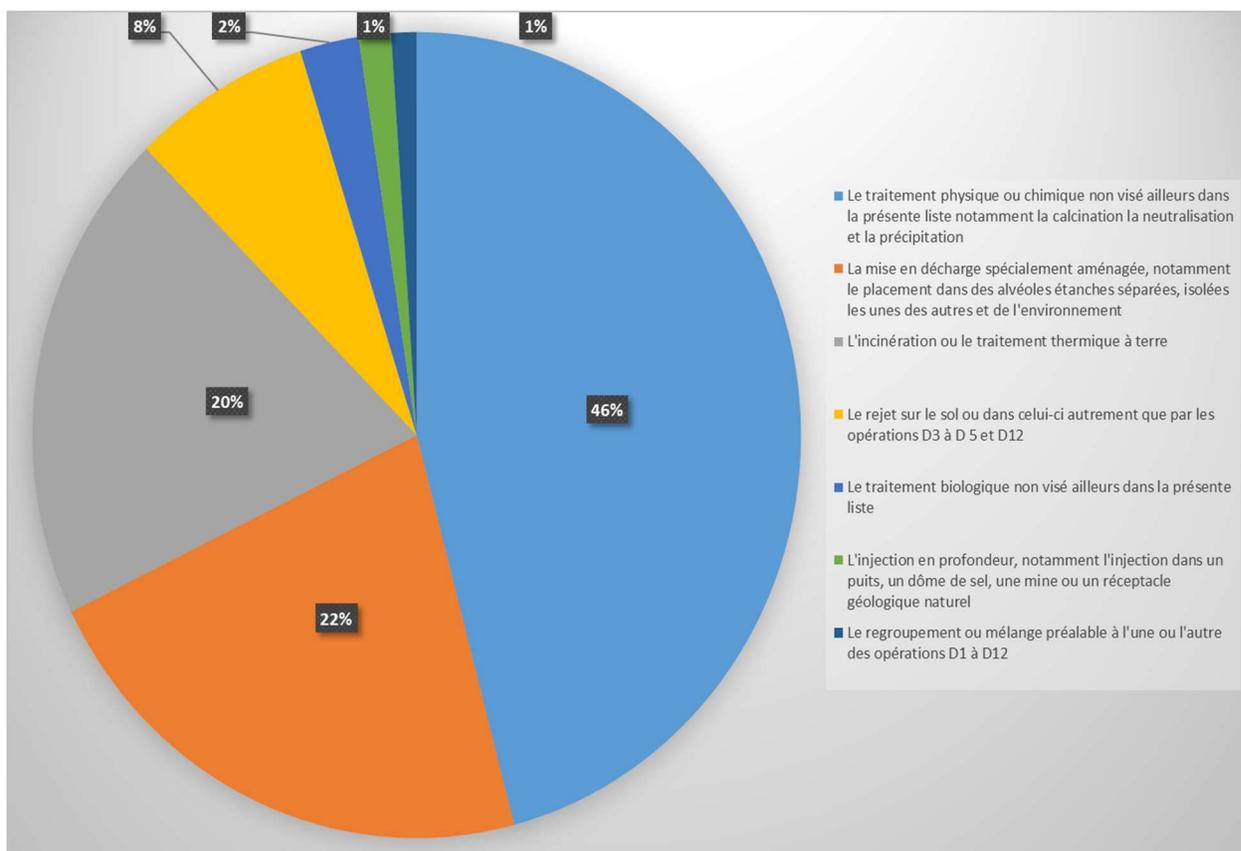
Les déchets dangereux importés à des fins d'élimination en 2018 comprenaient principalement les types de déchets suivants :

- des déchets contenant des métaux
- des solvants organiques ou des liquides inflammables
- des sous-produits de la refusion de l'aluminium; scories d'aluminium
- des déchets provenant de la production, de la préparation et de l'utilisation de biocides et de produits phytopharmaceutiques
- des déchets provenant de cliniques, non spécifié autrement, N.S.A., ou des déchets biomédicaux
- des liquides corrosifs, acides et liquides inorganiques

La figure 3 ci-dessous nous montre que les importations en 2018 de déchets dangereux destinés à l'élimination comprenaient entre autres :

- le traitement physique ou chimique, non visé ailleurs dans cette liste notamment la calcination, la neutralisation ou la précipitation
- la mise en décharge spécialement aménagée, notamment le placement dans des alvéoles étanches séparées, isolées les unes des autres et de l'environnement
- l'incinération ou le traitement thermique à terre
- le rejet sur le sol ou dans celui-ci autrement que par les opérations D3 à D5 et D12
- le traitement biologique non visé ailleurs dans la présente liste
- l'injection en profondeur, notamment l'injection dans un puits, un dôme de sel, une mine ou un réceptacle géologique naturel
- le regroupement ou mélange préalable à l'une ou l'autre des opérations D1 à D12

Figure 3 : Importations canadiennes de déchets dangereux par opération d'élimination en 2018



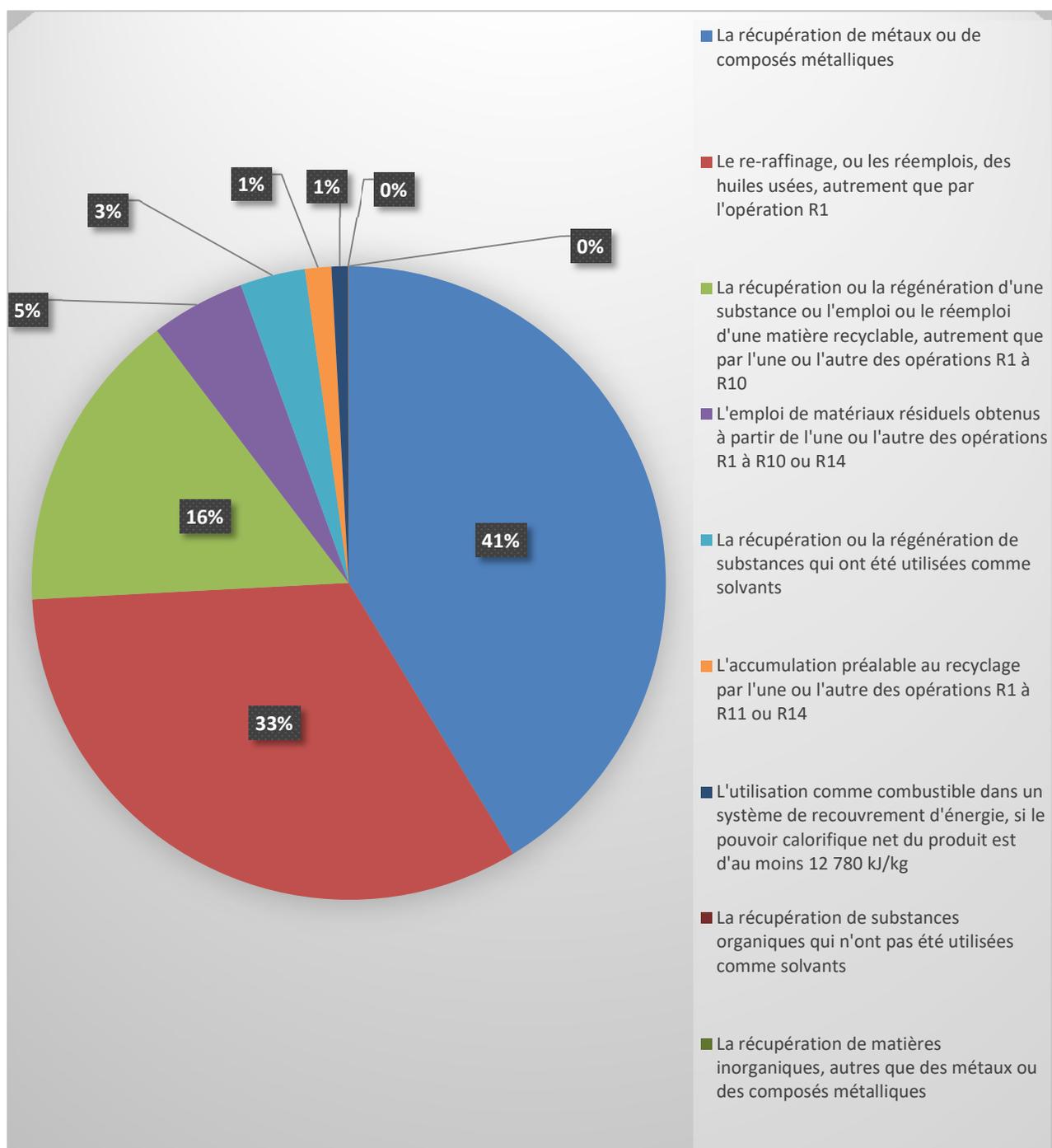
Les matières recyclables dangereuses importées au Canada en 2018 comprenaient principalement le types de déchets suivants :

- des déchets contenant des métaux
- de l'acide sulfurique usé, des liquides corrosifs, des liqueurs résiduelles provenant du décapage des métaux
- des huiles / eaux usées, des mélanges et émulsions hydrocarbure/eau, des fluides hydrauliques (huile usée)
- des accumulateurs au plomb-acides usagés
- des liquides inflammables, solvants organiques

La figure 4 ci-dessous démontre que les matières recyclables dangereuses importées en 2018 étaient destinées principalement à des opérations de récupération, notamment:

- la récupération de métaux ou de composés métalliques
- le re-raffinage, ou les réemplois, des huiles usées, autrement que par l'opération R1
- la récupération ou la régénération d'une substance ou l'emploi ou le réemploi d'une matière recyclable, autrement que par l'une ou l'autre des opérations R1 à R10
- l'emploi de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une ou l'autre des opérations R1 à R10 ou R14
- la récupération ou la régénération de substances qui ont été utilisées comme solvants
- l'accumulation préalable au recyclage par l'une ou l'autre des opérations R1 à R11 ou R14
- l'utilisation comme combustible dans un système de recouvrement d'énergie, si le pouvoir calorifique net du produit est d'au moins 12 780 kJ/kg
- la récupération de substances organiques qui n'ont pas été utilisées comme solvants
- la récupération de matières inorganiques, autres que des métaux ou des composés métalliques

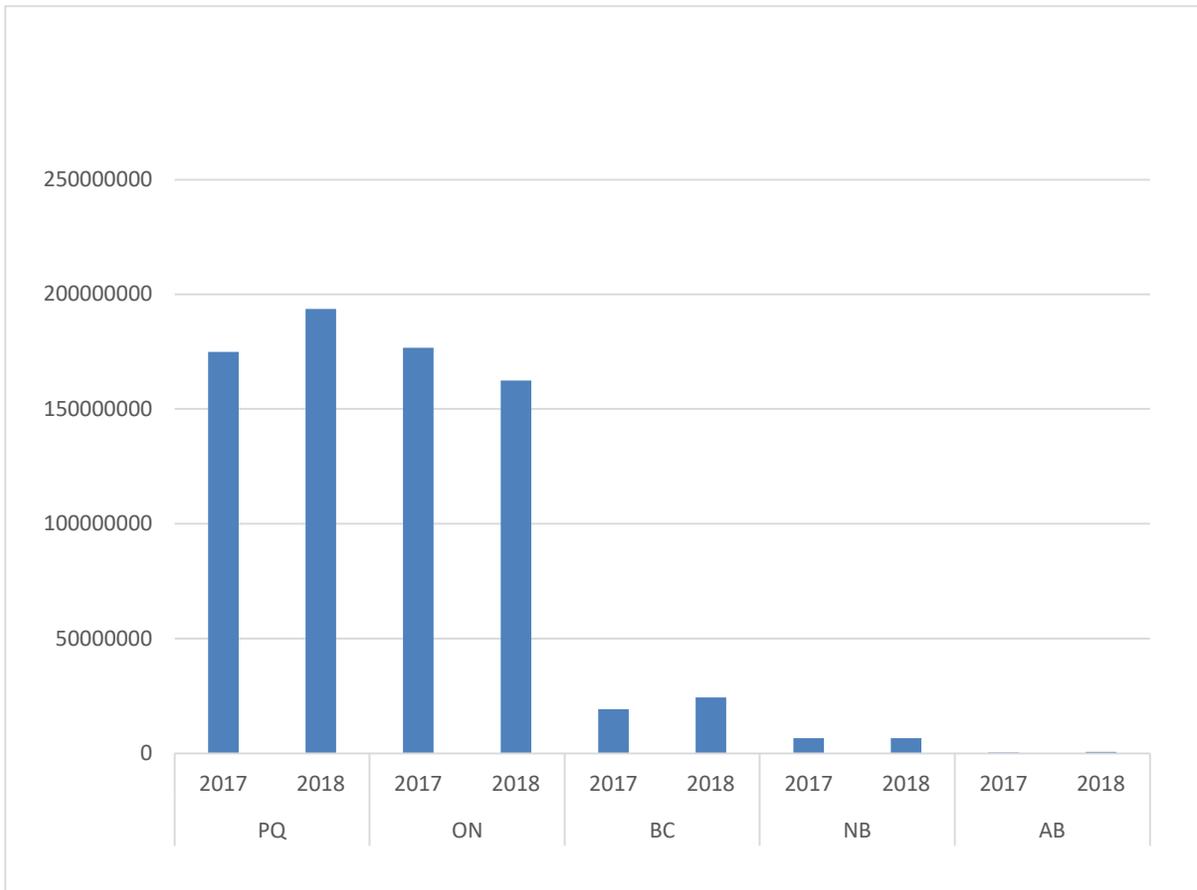
Figure 4 : Importations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2018



Presque toutes les importations (99,9 %) de déchets dangereux ou de matières recyclables dangereuses en 2018 provenaient des États-Unis. Le reste provenait de l'Allemagne, du Royaume Uni, de l'Australie, et du Viêt Nam.

En 2018, les matières recyclables dangereuses importées ont été expédiées principalement dans 5 provinces : l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta (figure 5). À l'exception de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick, toutes ces provinces ont également reçu des déchets en vue de leur élimination finale.

Figure 5 : Comparaison des importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2017 et de 2018 par province (en kilogrammes)



\*Alberta : 374 051 et 617 060 kilogrammes respectivement en 2017 et 2018. Les quantités sont trop faibles pour apparaître sur la figure.

## 2. Exportations

La quantité de matières recyclables dangereuses et de déchets dangereux exportée en 2018 était de 378 315 tonnes métriques, ce qui représente une diminution de 2.4% environ par rapport à 2017 (387 313 tonnes métriques) (figure 1).

Les déchets dangereux exportés pour élimination en 2018 comprenaient principalement les types de déchets suivants :

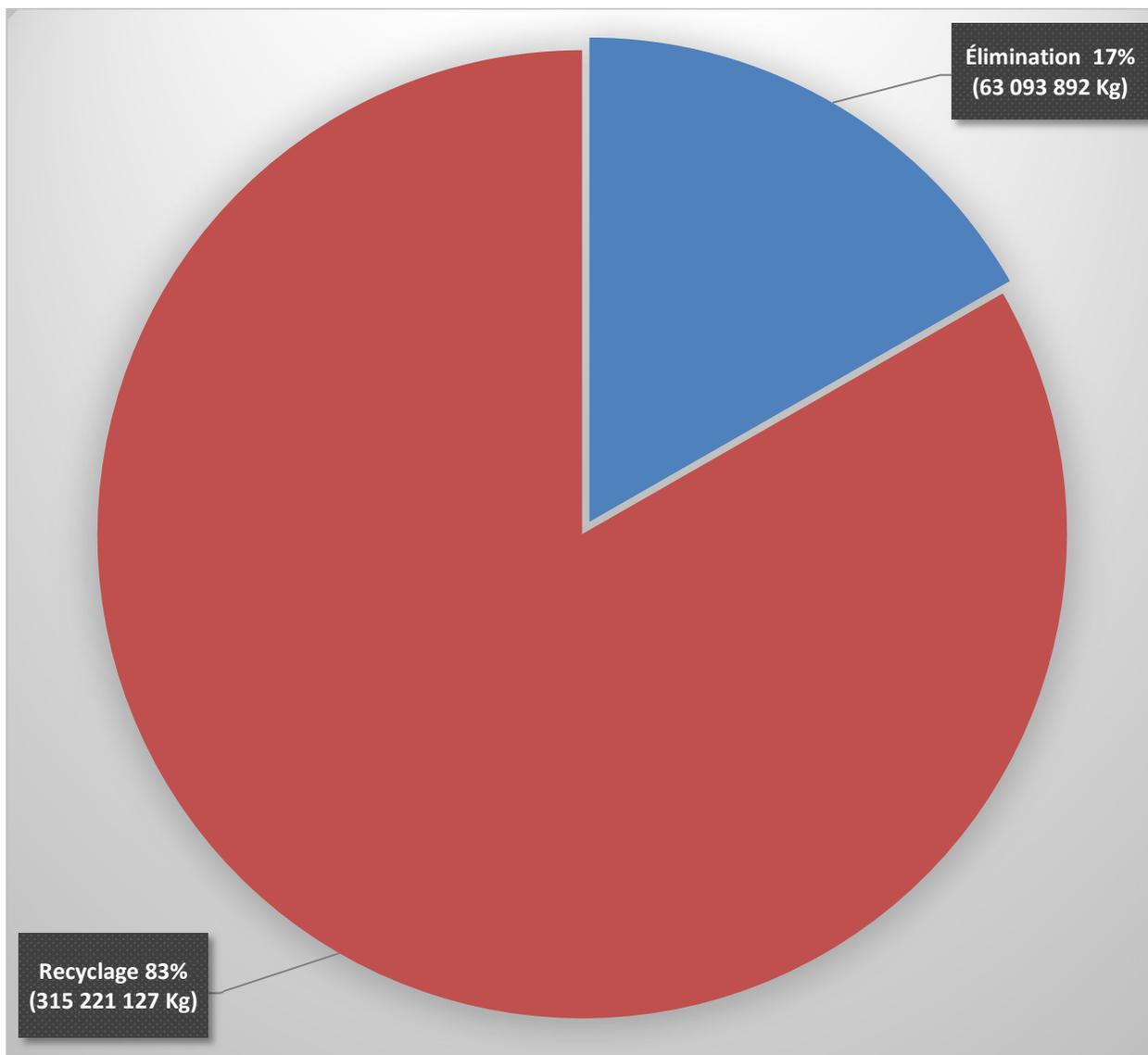
- des déchets contenant des métaux
- des liquides inflammables, solvants organiques
- des déchets provenant de la production, de la préparation et de l'utilisation de biocides et de produits phytopharmaceutiques
- de l'acide sulfurique usé, des liquides corrosifs, des liqueurs résiduelles provenant du décapage des métaux

La plupart des matières recyclables dangereuses exportées aux fins de recyclage en 2018 comprenait les types de matières suivantes :

- de l'acide sulfurique usé, des liquides corrosifs, des liqueurs résiduelles provenant du décapage des métaux
- des métaux et composés métalliques (sous-produits de refusion des scories d'aluminium, déchets de métaux porteurs)
- des composants de catalyseurs
- des mélanges d'huiles/d'eau, des mélanges d'eau et d'hydrocarbures, liquides inflammables, fluides hydrauliques (huiles usées) ainsi que des émulsions
- des batteries, humides, remplies d'acide

La quantité de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportées pour élimination et recyclage en 2017 soit 26 % et 74 % de la quantité totale respectivement est passée à 17 % et 83 % en 2018 (figure 6).

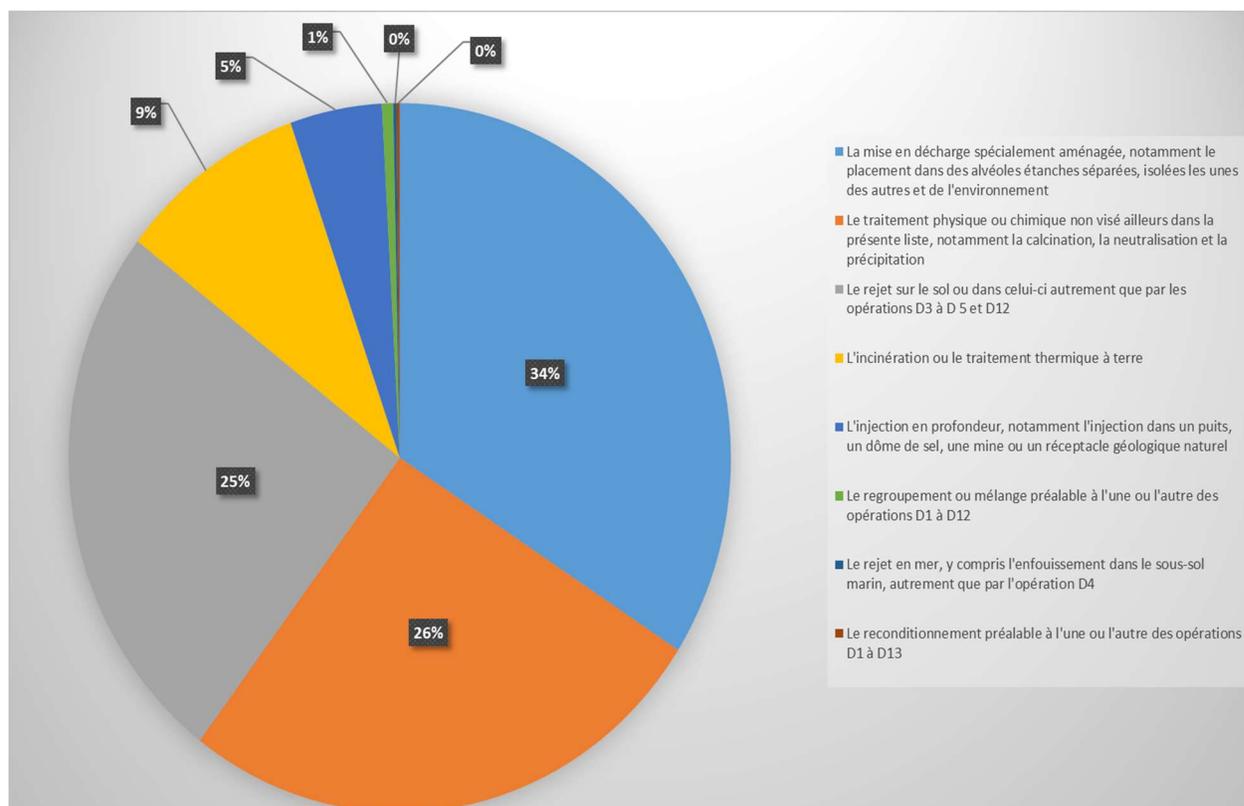
Figure 6 : Type d'opération réalisée sur les exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2018



La figure 7 ci-dessous nous montre que la majorité des exportations en 2018 de déchets dangereux destinées à l'élimination comprenaient entre autres :

- la mise en décharge spécialement aménagée, notamment le placement dans des alvéoles étanches séparées, isolées les unes des autres et de l'environnement
- le traitement physique ou chimique non-visé ailleurs dans la présente liste, notamment la calcination, la neutralisation et la précipitation
- le rejet sur le sol ou dans celui-ci autrement que par les opérations D3 à D5 et D12
- l'incinération ou le traitement thermique à terre
- l'injection en profondeur, notamment l'injection dans un puits, un dôme de sel, une mine ou un réceptacle géologique naturel
- le regroupement ou mélange préalable à l'une ou l'autre des opérations D1 à D12 ;
- le rejet en mer, y compris l'enfouissement dans le sous-sol marin, autrement que par l'opération D4 ;
- le reconditionnement préalable à l'une ou l'autre des opérations D1 à D13

Figure 7 : Exportations canadiennes de déchets dangereux de 2018 par opération d'élimination



La figure 8 ci-dessous nous indique que la plupart des matières recyclables dangereuses exportées en 2018 ont servi entre autres à:

- la régénération d'acides ou de bases
- la récupération de métaux ou de composés métalliques
- la récupération des composants provenant de catalyseurs
- le re-raffinage, ou les réemplois, des huiles usées, autrement que par l'opération R1
- la récupération ou la régénération d'une substance ou l'emploi ou le réemploi d'une matière recyclable, autrement que par l'une ou l'autre des opérations R1 à R10
- l'entreposage provisoire préalable à l'une ou l'autre des opérations R1 à R11 ou R14
- la récupération de matières inorganiques, autres que des métaux ou des composés métalliques
- l'utilisation comme combustible dans un système de recouvrement d'énergie, si le pouvoir calorifique net du produit est d'au moins 12 780 kJ/kg
- l'accumulation préalable au recyclage par l'une ou l'autre des opérations R1 à R11 ou R14
- la récupération de substances organiques qui n'ont pas été utilisées comme solvants
- la récupération de substances organiques qui ont été utilisées comme solvants

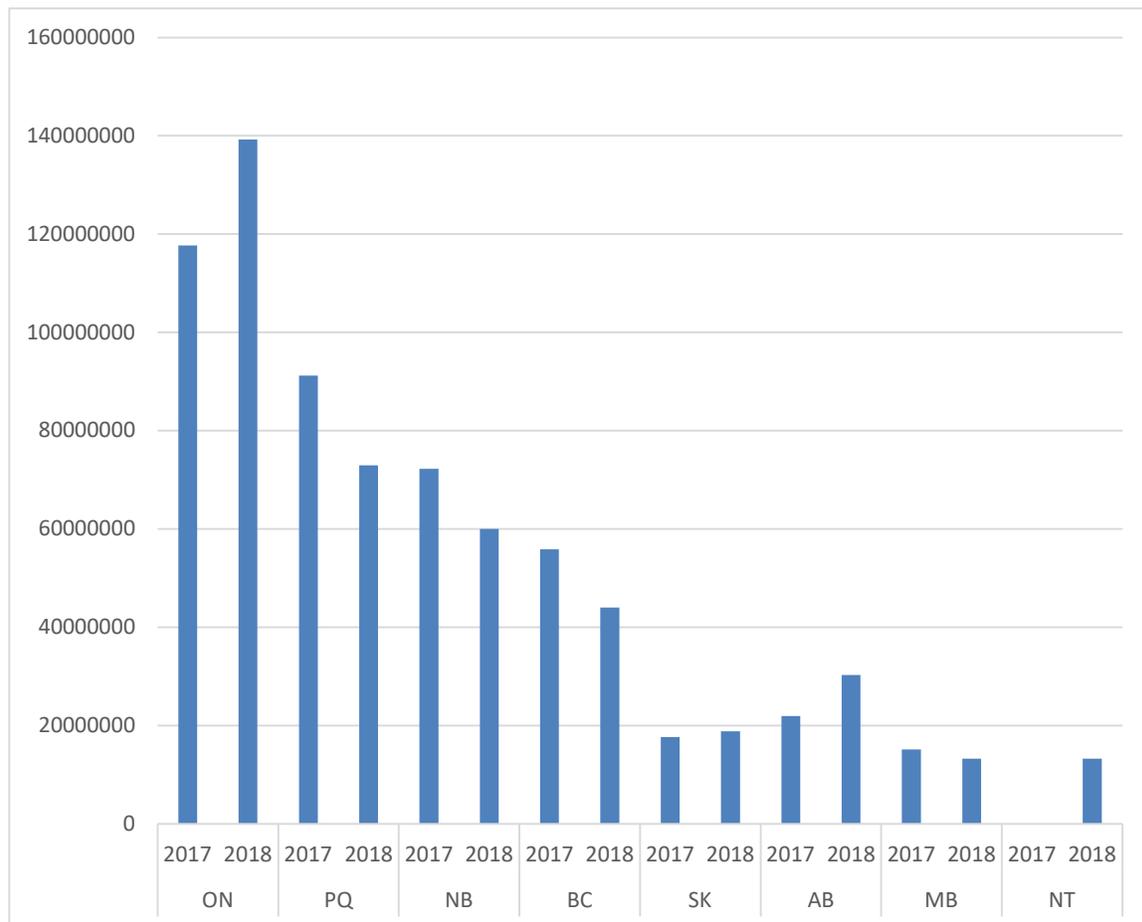
Figure 8 : Exportations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2018



Conformément aux années précédentes, en 2018, l'essentiel des exportations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses étaient destinées aux États-Unis (96.0 %). Le reste des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses était exporté, par ordre d'importance, au Mexique, en République de Corée, en Belgique, en Allemagne et en Autriche.

Les exportations provenaient principalement de 8 provinces et des Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario et le Québec représentant respectivement 37 % et 19 % de la quantité totale. En 2018, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse n'ont pas exporté de déchets dangereux ni de matières recyclables dangereuses (figure 9).

**Figure 9 : Comparaison des exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2017 et 2018 par province (en kilogrammes)**



Aucune exportation provenant des Territoires du Nord-Ouest (NT) en 2017

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets.html> ou communiquer avec :

Division de la réduction et de la gestion des déchets

Environnement et Changement climatique Canada

Courriel : DM / MD (EC) : [DM-MD@ec.gc.ca](mailto:DM-MD@ec.gc.ca)